

DOSSIER DE PRESSE

EPS et équipements sportifs : un bilan post-olympique alarmant !



23 juin 2025

01
ÉDITO

02
LES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS : DES
ENJEUX MULTIPLES

03
RÉSULTATS DU
GYMNASE SCORE

04
EXPERTISE DU
SNEP-FSU ET
REVENDICATIONS

SOMMAIRE

01. ÉDITO

L'École est en permanence au cœur des politiques publiques des différents gouvernements. Lieu sensible de la transmission des savoirs et des valeurs, ses orientations, ce qu'elle permet et ce qu'elle met de côté, révèlent des projets de société toujours marqués idéologiquement. En conséquence, ce sont des générations entières qui en gardent des traces profondes.

Depuis 2017, E. Macron a toujours revendiqué « garder » ce dossier pour lui, en faisant ainsi un domaine sensible, réservé. Nous pouvons donc sans équivoque lui attribuer l'ensemble des dégradations que le système éducatif a subi depuis sa première mandature. Et elles sont nombreuses :

- Augmentation des effectifs par classe, reléguant la France en queue de peloton des pays de l'OCDE.
- Dégradation de l'organisation et des moyens accordés aux Universités.
- Volonté de tri social des élèves dès le collège par la mise en place des groupes de niveaux.
- Réduction du temps scolaire, en particulier au lycée professionnel, privant encore davantage les jeunes qui en ont le plus besoin d'un accès à des savoirs émancipateurs.
- Resserrement sur les savoirs fondamentaux via les programmes disciplinaires.
- Multiplication des tentatives d'externalisation de la pratique physique et sportive à l'école via des dispositifs inopérants et inadaptés (2S2C, 2 h de sport).
- Fragilisation du sport scolaire en éloignant l'UNSS de sa mission de service public.
- Mise en place du Pacte enseignant, méprisant le travail des enseignant·es et ajoutant de la souffrance par une perte de sens du métier.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Cette politique, en mettant à mal l'ambition émancipatrice de l'École, prive les adultes de demain de nombreux savoirs nécessaires aux enjeux d'aujourd'hui et de demain (justice sociale, transition écologique, paix entre les peuples...). Cette politique entretient surtout des formes de dominations qui excluent de nombreux-euses jeunes de l'accès à la culture physique sportive et artistique.

Pour le SNEP et la FSU, un tout autre projet d'École et de société doit être envisagé. Cela appelle des choix politiques forts et des budgets adaptés.

Concernant l'éducation physique et sportive (EPS), l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris en 2024 a créé une fenêtre médiatique qui aurait dû permettre la prise de décisions en faveur de la pratique des jeunes. La notion d'héritage a été manipulée à de nombreuses reprises. Mais à l'heure où « l'effet JOP » tend à se dissiper, force est de constater que le compte n'y est pas. Les annonces de façade, la grande cause nationale, ont laissé place aux mêmes difficultés, aux mêmes inégalités.

En s'exprimant le 13 mai lors d'une interview télévisée, E. Macron a multiplié les marques de mépris et les formules de désinformation, allant jusqu'à affirmer sans honte qu'il avait permis l'entrée du sport à l'École. Le SNEP-FSU a immédiatement réagi par voie de communiqué de presse ainsi que par la déconstruction point par point des fausses informations assénées ce soir-là.

C'est dans ce contexte que le SNEP-FSU rend les conclusions de son enquête nationale sur les équipements sportifs.

02. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : DES ENJEUX MULTIPLES

Pour une EPS culturelle

Comme toutes les disciplines scolaires, l'EPS vise à transmettre des savoirs culturels, des construits humains, sociétaux, disciplinaires, concourant à la compréhension du monde et permettant d'agir sur celui-ci. Pourtant, nous constatons à l'étude des programmes de la discipline, une volonté de rendre celle-ci davantage contributive à d'autres apprentissages. Si elle ne peut pas être niée (comme pour d'autres disciplines scolaires), la dimension utilitariste érigée en principe expose les apprentissages en EPS à une perte de sens, de substance, et remet en cause les savoirs disciplinaires. Le SNEP-FSU s'est à de nombreuses reprises exprimé pour critiquer la « dédisciplinarisation » de l'EPS (C. Couturier, 1997).

Combinant à la fois la dérive vers des savoirs dits « fondamentaux » et l'utilitarisme de la discipline, la finalité de santé est désormais accolée de façon prioritaire à la discipline. Si cela doit évidemment être compris dans les buts de l'enseignement de l'EPS, cela n'en constitue pas le seul et unique horizon. Pour le SNEP-FSU, la santé ne se borne pas à la santé physique des jeunes mais aussi à leur vie sociale, leur capacité à agir sur le monde qui les entoure. C'est pour cela que les objets culturels que constituent les activités physiques sportives et artistiques (APSA) sont bien les supports légitimes de l'enseignement de l'EPS.

Des équipements sportifs adaptés et en nombre suffisant

Dans le cadre scolaire, la pratique des APSA requiert un environnement adapté, sécurisé, fonctionnel, répondant aux exigences didactiques, pédagogiques, climatiques et temporelles qui organisent le système éducatif.

Dans le cadre de l'EPS, les apprentissages nécessitent des adaptations de matériel, de l'espace d'évolution, de règles auxquelles les équipements sportifs doivent pouvoir répondre. En outre, les obligations horaires réglementaires des emplois du temps nécessitent des équipements proches, facilement accessibles.

Ainsi, l'ensemble des caractéristiques de l'EPS scolaire nécessite des installations sportives en nombre suffisant afin de satisfaire les besoins de tous les établissements d'un secteur, du premier et du second degré, mais aussi des installations adaptées aux spécificités de la discipline dans le contexte scolaire.

Pour lutter contre les inégalités sous toutes leurs formes

L'amélioration de l'accès à la pratique via des équipements sportifs adaptés et en nombre suffisant contribue à lutter contre toutes les formes d'inégalités. C'est en ce sens que l'enquête Gymnase Score du SNEP-FSU s'intègre pleinement dans la campagne pour l'augmentation des horaires de la discipline.

Pour le SNEP-FSU, il est urgent de prendre des mesures pour lutter contre :

LES INÉGALITÉS DE GENRE

- Seulement **33,3 % des filles** atteignent les recommandations d'activité physique, contre **50,7 % des garçons** (ONAPS).
- Parmi les collégiennes, **22 %** sont peu ou pas sportives, contre **14 %** des garçons (INJEP).
- **43,9 % des filles (15-17 ans)** pratiquent une activité physique modérée ou élevée, contre **65,7 % des garçons** (INJEP).
- Les femmes représentent **38,5 % des licences sportives**, tous âges confondus (ONAPS).
- Parmi les raisons, en dehors du coût de la pratique et des stéréotypes de genre, ce sont les équipements sportifs qui sont en cause.

LES INÉGALITÉS SOCIALES

- Dans les foyers aux niveaux de revenus les plus élevés, **80 %** des jeunes pratiquent du sport, tandis que dans les foyers moins favorisés, ils ne sont que **60 %** (INSEP, 2019).
- Dans les familles dont le revenu mensuel est inférieur à **1 830 euros**, seulement **45 %** des filles pratiquent du sport, contre **74 %** dans les familles qui se situent dans les tranches de revenus les plus élevées (INSEP).

LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

- **36,4 %** des communes rurales ne sont pas équipées en infrastructures sportives, ce qui limite l'accès à la pratique pour les habitant·es de ces zones (UNIVERSITÉ DE NANTES).
- **Départements les mieux dotés :**
 - **Hautes-Alpes** : 208 équipements pour 10 000 habitant·es.
 - **Alpes-de-Haute-Provence** : 103 équipements pour 10 000 habitant·es.
 - **Ariège** : 90 équipements pour 10 000 habitant·es (Banque des Territoires, Insee, INJEP).
- **Départements les moins bien dotés :**
 - **Mayotte** : 12 équipements pour 10 000 habitant·es.
 - **Paris** : 14,2 équipements pour 10 000 habitant·es.
 - **Seine-Saint-Denis** : 15,3 équipements pour 10 000 habitant·es.
- **70 % des piscines publiques ont été construites avant 1995.**

LES INÉGALITÉS LIÉES AU HANDICAP

- Seules **47 %** des personnes en situation de handicap pratiquent régulièrement une activité physique ou sportive, bien que **90 %** estiment cette pratique essentielle ou importante. (Ministère des sports).
- Près de **40 %** des établissements sportifs classiques déclarent ne pas accueillir de personnes en situation de handicap (ADAPT).

03. RÉSULTATS DU GYMNASSE SCORE

Notre enquête évalue les conditions de l'enseignement de l'EPS en France.

Nous avons obtenu **3 744** réponses qui représentent **47,9 %** des établissements du second degré en France (hors TOM, étranger, Normandie, Rennes).

Avec ces chiffres, nous pouvons considérer les résultats comme significatifs (cf. [infographie en page 7](#)).

49 % des établissements en situation d'urgence.

Classés D ou E, ces établissements ne peuvent pas répondre aux exigences des programmes. L'enseignement de l'EPS dans ces établissements est empêché. Les équipements sportifs auxquels ils ont accès sont insuffisants, souvent vétustes, très éloignés. Cela creuse des inégalités territoriales profondes. L'accès aux équipements est étroitement lié aux inégalités sociales et culturelles, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les territoires ultramarins.

Le SNEP-FSU demande des rénovations et constructions massives, conformes aux normes environnementales et pensées pour un usage fonctionnel et durable.

Seuls ces établissements peuvent répondre aux exigences des programmes. Le MEN fixe le nombre et la nature des aires de travail selon la taille de l'établissement et le nombre d'enseignants du second degré. Les besoins en installations dépendent des contraintes disciplinaires pour assurer la mise en œuvre des programmes afin de permettre aux élèves de recevoir l'enseignement qui leur est dû (source : guide MEN).

Seulement 29 % des établissements classés A et B : ils peuvent répondre aux exigences des programmes.

Le SNEP-FSU revendique d'avoir les moyens d'une EPS de qualité, partout sur le territoire. Le SNEP-FSU défend une EPS ambitieuse, par la transmission d'un savoir ancré dans les APSA. Pour cela, des installations de qualité sont indispensables. Elles sont déterminantes pour donner envie aux élèves d'entrer dans les apprentissages et surtout d'y rester.

Savoir nager : 14,2 % des établissements n'ont pas accès à une piscine.

Près de 500 000 élèves sont concernés. Apprendre à nager devrait être un passage obligé à l'école. Pourtant, beaucoup trop d'élèves sortent du système éducatif sans maîtriser ce qui est pourtant une priorité nationale (dans les programmes). En réalité, 14 % des élèves n'iront jamais à la piscine dans le cadre de l'école. En France, nous avons un parc aquatique vétuste insuffisant et discriminatoire.

Pour le SNEP-FSU comme pour la FFN, il manque 250 000 m² de bassins couverts, soit 1000 piscines. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux d'équipement par habitant·e est inférieur de 40 % à la moyenne nationale.

Les gymnases sont les équipements indispensables à l'enseignement de l'EPS. Ce sont nos salles de classe. S'ils sont bien conçus, ces équipements peuvent couvrir l'ensemble des besoins en EPS. Nous constatons que 230 000 élèves n'ont même pas accès à 1 seul gymnase.

4 % des établissements n'ont aucun accès à un gymnase.

Pour le SNEP FSU, il faut la construction de 1 000 gymnases d'ici 2030, avec une part de 50 % de financement par l'État

Éloignement des installations sportives : 8 % des élèves perdent un tiers de temps d'EPS.

450 000 élèves perdent plus de 30 minutes à CHAQUE cours d'EPS. Principalement dû à l'éloignement des équipements sportifs. Pourtant, leur proximité favorise les temps d'apprentissage requis pour atteindre les niveaux de compétence fixés par les programmes.

Pour le SNEP-FSU, les nouveaux équipements construits doivent être implantés prioritairement dans l'enceinte des établissements scolaires, en limite de bordure et accessibles depuis l'extérieur pour permettre l'accès d'autres utilisateurs en dehors des horaires scolaires.

L'association sportive au collège et au lycée représente 2,8 millions d'heures par an. Les activités de l'AS doivent pouvoir se développer tant le mercredi après-midi que sur d'autres plages horaires dans la semaine. Le MEN estime que ces besoins correspondent à 15% de temps supplémentaire dans les équipements sportifs. Nous constatons donc que 1 établissement sur 2 n'a pas un accès suffisant aux installations sportives.

Sport scolaire : 49 % des AS ont un accès limité aux équipements sportifs (dont 4 % n'ont aucune installation).

Pour le SNEP-FSU, il est nécessaire que les établissements disposent de créneaux suffisants pour le bon fonctionnement de leur association sportive.

Fonctionnalité des gymnases : 80 % des gymnases doivent être rénovés.

De nombreux rapports confirment notre enquête : les équipements sportifs sont insuffisants, souvent vétustes, et cela creuse des inégalités territoriales profondes. Le décret tertiaire de juillet 2019 fixe un objectif ambitieux : rendre 80 % des gymnases et des piscines plus sobres en énergie d'ici 2030, notamment ceux construits avant l'an 2000.

Pour le SNEP-FSU, l'État doit prendre sa part en adoptant par exemple une loi de programmation dédiée à la construction et la rénovation des équipements sportifs. Une telle mesure permettrait de pérenniser l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, tout en répondant aux enjeux écologiques, énergétiques et économiques. Elle éviterait aussi que les collectivités les plus fragiles ne soient laissées seules face à ces défis.



Résultats

3744 réponses

GYMNASE-SCORE

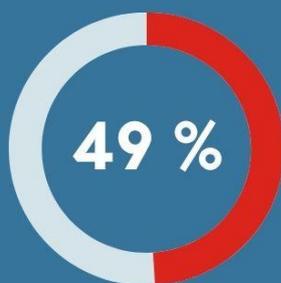
ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS - QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Savoir nager
Collégien·nes n'ayant pas accès à une piscine



490 000
collégien·nes
concerné.es

EPS en situation d'urgence :



Classés D et E

Impossible de répondre aux exigences des programmes

Qualité d'usage

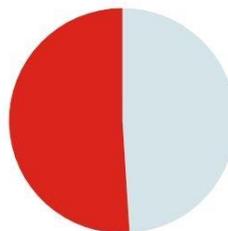


Gymnases
Classés C, D et E

Ils doivent être rénovés

Sport scolaire

49 %
des AS ont un accès limité aux équipements sportifs



4 %
des établissements sans aucun gymnase
230 000 élèves concernés

04. EXPERTISE DU SNEP-FSU ET REVDICATIONS

Le SNEP-FSU a toujours agi avec la profession pour l'amélioration des équipements sportifs, les considérant à juste titre comme nos salles de classe.

La publication de nombreux ouvrages (que nous appelons « référentiels ») concernant la conception, la construction et la rénovation des différents types d'infrastructures montre l'expertise du SNEP-FSU dans le domaine. Le dernier en date, le Référentiel des Équipements Sportifs En Transition environnementale (RÉSET), illustre la préoccupation permanente du SNEP-FSU d'orienter les politiques publiques au service de la pratique des jeunes dans une volonté de transformation sociale.

Partout, le SNEP-FSU initie des rencontres entre les collectivités, l'institution scolaire et les équipes d'enseignant-es d'EPS afin de créer les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Que ce soit une réflexion sur le « bien-être au travail », sur le « bâti scolaire », sur la « sécurisation des établissements » ou encore le pseudo héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, il est une constante de ces groupes de travail : sans le SNEP-FSU les problématiques liées aux installations sportives à destination des scolaires y sont singulièrement absentes. Pourtant, chaque semaine ce sont plus de 12,4 millions d'élèves dont 1,2 million sont licencié-es à l'UNSS qui se rendent sur ces installations bien souvent d'un autre âge, vétustes, bruyantes, passoires thermiques.... Si on souhaite vraiment donner le goût de la pratique physique sportive et artistique à l'ensemble de la population comme le rabâche à l'envi la communication gouvernementale, la rénovation et la construction massive d'installations sportives doivent être des priorités. Et ce ne sont pas les plans 5 000 équipements, non adaptés aux pratiques scolaires et fédérales, ni le plan pluriannuel 2024-2026 de 300 millions d'euros qui répondent à cette nécessité.

Les installations sportives de qualité et de proximité sont indissociables d'une EPS et d'un sport scolaire de qualité, pour la démocratisation des APSA et l'émancipation de la jeunesse. C'est le fondement même de la campagne pour les 4 h d'EPS hebdomadaires sur toute la scolarité que mène le SNEP-FSU. Les conditions de la pratique, les conditions de travail impactent directement la qualité de nos enseignements. Se résoudre à l'adaptation et au bricolage pour pallier le manque criant d'investissement de l'État ne fait que permettre à une situation inacceptable de perdurer et entrave l'action éducative des enseignant-es.

Il est plus que temps de dénoncer les situations, scandaleuses parfois, dans lesquelles s'exerce notre métier. C'est ce que s'attache à montrer l'enquête nationale Gymnase Score initiée par le SNEP-FSU.



76, rue des Rondeaux – 75020 PARIS
01 44 62 82 23

lesite.snepfsu.fr

